

la solution à deux Etats : l'opium du peuple palestinien

rédacteur media palestine

Par Haidar Eid, le 29 décembre 2020

<https://agencemediapalestine.fr/blog/2020/12/30/la-solution-a-deux-etats-lopium-du-peuple-palestinien/>

Guy Peterschmitt
1, rue des oies 68000 COLMAR
Tel : 03 89 24 27 87
Portable : 07 86 00 53 11
Courriel : g.peterschmitt@orange.fr



**Sortir des catégories de pensée
imposées par les grandes puissances colonialistes,
principalement les Etats Unis et la France**

Qu'est ce que la « solution à deux Etats » :

Depuis 1990, les grandes puissances colonialistes ont imposé une catégorie de pensée concernant l'avenir de la Palestine et d'Israël sous le vocable de « solution à deux Etats »

Il est intéressant de noter que ce vocable est a été imposé depuis cette date dans le cadre des « pourparlers de paix » par ces deux puissances qui sont les principales puissances refusant de reconnaître l'Etat palestinien dont la déclaration d'indépendance a été proclamée en **1988** par l'OLP.

Il convient de rappeler les faits historiques

Création de l'OLP le 28 mai 1964. La Cisjordanie/Gaza était alors rattachée au royaume jordanien

Invasion de la Cisjordanie/Gaza par Israël en 1967. Le siège de l'OLP se déplace en Jordanie, puis après septembre noir au Liban, et après l'invasion du Liban par Israël à Tunis...

En novembre 1974, l'Assemblée Générale de l'ONU invite Yasser Arafat, Président de l'OLP, comme représentant reconnu officiellement du peuple palestinien.

Déclenchement de la première Intifada en décembre 1987 contre l'occupation, la colonisation et l'annexion de Jérusalem. L'Intifada permet l'union de toutes les couches sociales et consolida l'entité nationale palestinienne.

Sur la base de ce succès, l'OLP proclame [L'indépendance de l'Etat palestinien](#) en novembre 1988, dans les frontières de 48, avec Jérusalem Est comme capitale

[139 pays, soit près des ¾ des membres de l'ONU](#) représentants plus de 85% de la population mondiale reconnaissent l'Etat palestinien dans cers termes.

Seuls les grandes puissances coloniales du Conseil de Sécurité, avec en tête les Etats Unis et la France, et le soutien des quelques pays comme l'Allemagne, le Canada, l'Australie et un certain nombre de « petits » pays contrôlés par ces grandes puissances refusent de reconnaître cet Etat.

La déclaration d'indépendance de l'Etat palestinien de 1988 dans les frontières de 1948/67 n'est donc pas la conséquence des accords d'Oslo, mais la suite logique de la première Intifada.

Ce sont les grandes puissances coloniales avec bien entendu Israël, qui ont imposé le concept « solution à deux Etats » associé au refus de reconnaître l'Etat palestinien tel qu'il a été proclamé par l'OLP. Les « accords d'Oslo » en sont la manifestation perverse.

Le plan Trump/Nétanayaou, outre le fait qu'il propose d'annexer des territoires déjà « annexés » par Israël (zones militaires de la vallée du Jourdain, territoires des colonies, Jérusalem Est) en réduisant l'Etat palestinien à un bantoustan, plan soutenu en sous main par la France, a « l'avantage » de révéler au grand jour le projet qui sous tends le concept des puissances coloniales de la « solution à deux Etats » associée à la non reconnaissance de l'Etat palestinien proclamé en 1988 par l'OLP.

Quant à la diplomatie française, elle montre sa profonde perversité morale et politique. Sous le vocable « solution à deux Etats », la France déclare qu'elle ne reconnaîtra un Etat palestinien que si ses limites sont acceptées par les deux Etats, en particulier par l'occupant israélien, et appelle les palestiniens à « revenir à la table des négociations » pour discuter des concessions à faire à l'occupant pour que ce dernier accepte un « Etat palestinien ».

Bien entendu, dans le cadre de ce concept de « solution à deux Etats », les Etats Unis et la France ne parlent pas d'évacuation des territoires occupés !

Face à ce concept colonial de « solution à deux Etats », faut-il opposer un autre concept : « la solution à un Etat »

En un siècle d'occupation, de colonisation, de rapines et de spoliations, de guerres, d'expulsions et d'épuration ethnique couronnés aujourd'hui par une loi fondamentale d'apartheid, le bloc sioniste israélien n'a pas varié dans son projet d'un « Eretz Israël » de la mer au Jourdain réservé aux seuls habitants de religion juive.

Depuis près de 50 ans, ce bloc sioniste israélien s'est employé à tenter de faire disparaître toute identité palestinienne, en pourchassant l'OLP, jusqu'à l'emprisonnement d'e Yasser Arafat et son assassinat... On peut noter que cette politique a été jusqu'à aujourd'hui son plus grand échec ! Durant ces cinquante années, l'identité palestinienne n'a cessé de se raffermir et de s'imposer à tous.

La « solution à un Etat » ne parle plus d'identité palestinienne... mais invoque une hypothétique identité commune... dans un cadre actuel de domination écrasante de l'Etat israélien...

Il caractéristiques que la grande majorité des textes produits par les tenants de la « solution à un Etat » ne parlent plus d'évacuation des troupes étrangères territoires occupés.

Or les conditions concrètes qui caractérisent le statut des territoires occupés est justement d'être occupés !!

L'occupation militaire d'un territoire par une armée étrangère prive la population de ce territoire (la population autochtone bien entendu) de la maîtrise de ce territoire, de son aménagement, de ses ressources naturelles et de son développement. Cela se traduit par :

La construction d'un mur de l'apartheid sur ce territoire

L'implantation des colonies qui ne pourraient ni être construites ni se développer sans occupation militaire

« Jérusalem est annexée » est occupée :

Le statut de « Jérusalem annexée » est en réalité une forme d'occupation militaire dans la mesure où les habitants autochtones ont un statut de « résidents » les assimilant à des résidents étrangers.

Si la loi civile israélienne s'applique aux habitants de « Jérusalem annexée », les palestiniens bénéficiant d'une « autorisation de résidence » sont soumis à des lois d'exception les plaçant hors du droit commun.

Il n'y a pas plus de permis de construire accordé aux palestiniens résidant à Jérusalem Est que de permis de construire accordés aux habitants du reste de la Cisjordanie.

Les démolitions de maisons dites « illégales » sont même plus intense à Jérusalem st que ans le reste de la Cisjordanie.

Quiconque a traversé les rues de « Jérusalem Est » a été frappé par la présence de l'armée israélienne, une armée étrangère, à tous les coins de rue... de la même façon que dans n'importe quel territoire occupé »...

Gaza est sous occupation sur les eaux territoriales palestiniennes, dans espaces aérien et sous la forme du blocus.

Ainsi, dans les circonstances actuelles, la « solution à un Etat sans perspective de reconnaissance de l'identité palestinienne et des institutions proprement palestiniennes et sans évacuation des troupes étrangères » apparaît comme une fausse réponse au projet très concret de la création d'un bantoustan palestinien qui sous-tend le concept de « solution à deux Etats »... avec les mêmes conséquences à terme.

Ni la « perversité de la « solution à deux Etats »
Ni la fausse opposition de la « solution à un Etat »
Il faut se libérer des concepts imposés par les colonialistes

Un seul mot d'ordre clair et sans ambiguïté :

Les troupes étrangères doivent quitter les territoires occupés et le siège de Gaza doit être levé : les troupes étrangères doivent évacuer les eaux territoriales palestiniennes de Gaza, son espace aérien et la liberté de circulation doit être rétablie entre la Cisjordanie et Gaza.

En dehors de cette condition préalable, il n'y a ni « solution à deux Etats », ni « solution à un Etat ».

Et cette exigence d'évacuation des territoires occupés comme condition préalable à toute solution justifie entièrement la priorité à donner à notre exigence de reconnaissance par la France de l'Etat palestinien tel que proclamé par l'OLP en 1988 et admis au sein de l'ONU comme Etat observateur et lui donne tout son sens.

... même si cette exigence nous oppose de manière frontale à la diplomatie perverse de la France depuis plus de 30 ans... et qui foule aux pieds la volonté des élus de la nation.

Alors sur les territoires libérés, les institutions palestiniennes se substitueront aux autorités d'occupation... processus naturel qui s'est toujours historiquement déroulée lors de l'évacuation de territoires occupés par des troupes étrangères : en France après l'occupation allemande, en Algérie ou au Vietnam après les occupations françaises et américaines...etc

Et si d'aucuns, certainement à juste raison, exigent une nouvelle légitimité populaire pour les institutions palestiniennes, alors nous répondront que c'est seulement après la libération du territoire que des élections démocratiques libres peuvent se dérouler... L'expérience montre que des élections sous occupations ne peuvent pas être libres ^(*).... Ni De Gaulle, ni Hô Chi Minh, ni Ben Bella n'avaient de légitimité démocratique durant leur combat pour la libération, même si leur combat était parfaitement légitime.

Quelles institutions palestiniennes ?

Le Conseil Législatif palestinien est dans l'impossibilité de remplir sa mission en raison des nombreux emprisonnements de députés par l'occupant, du blocus de Gaza qui l'empêche de se réunir, des pressions et manœuvres de l'occupant aidé par les puissances coloniales pour empêcher son renouvellement depuis 14 ans...

L'autorité palestinienne aujourd'hui est le « gouvernement de l'Etat palestinien sous occupation » qui devrait agir sous le contrôle du Conseil Législatif... qui lui n'est pas en mesure de remplir cette mission

L'occupation étrangère empêche l'Etat palestinien de fonctionner normalement !

Des voix outrancières dénoncent cette Autorité palestinienne en raison « de ses compromissions avec l'occupant » en la comparant au régime de Vichy... et appellent à sa dissolution. Rappelons que cette autorité n'a jamais édité de loi de discrimination raciale, n'a jamais participé à la déportation de quiconque, et qu'à contrario elle participe aux démarches politiques et juridiques pour faire traduire les autorités occupantes devant la Cour Pénale Internationale pour crimes contre l'humanité... cette référence outrancière n'est pas acceptable.

D'autres estiment que l'Autorité Palestinienne est néanmoins délégitimée « en raison de ces compromissions avec l'occupant », mais également en raison de ses orientations « libérales », très éloignées des préoccupations de populations rurales et/ou urbaines victimes de l'occupation.... Un premier ministre de l'autorité palestinienne était avant sa nomination vice président du FMI... C'est tout dire.... De très nombreux observateurs constatent le « désamour » profond de la population palestinienne par rapport à cette Autorité palestinienne. C'est plutôt une situation malheureusement banale pour de nombreux pays ^(**)...

Il ne nous appartient pas de « choisir » à la place des palestiniens : par contre, notre devoir est d'œuvrer pour la libération des territoires occupés, en vue d'assurer au peuple palestinien la liberté de choisir !... ne choisissons pas pour eux !!

Dans le contexte nouveau marqué par la fin de l'occupation, des négociations « d'égal à égal » pourront alors se développer pour la mise en place d'institutions communes aux deux peuples permettant l'abolition de l'apartheid sur l'ensemble de la Palestine historique et recouvrant les fonctions fondamentales régaliennes d'un Etat commun quelle qu'en soit la forme... Union, Fédération, Confédération...^(***) :

La protection des populations

La liberté de circulation pour tous, y compris les réfugiés

L'égalité des droits pour tous y compris les réfugiés

... et pourquoi pas plus en matière de partage des ressources hydriques, en matière sociale, en matière économique....etc

L'abolition de l'apartheid sur l'ensemble de la Palestine historique est un combat de longue haleine qui doit être entamé dès aujourd'hui, et qui a déjà largement commencé, en même que la lutte pour la libération des territoires occupés. C'est là un combat de longue haleine qui ne pourra être gagné que par la convergence des luttes pour la liberté et la démocratie des palestiniens et des israéliens opposés à l'apartheid ^(**).**

^(*) Pas d'élection libre sous occupation : des élections ont eu lieu en Palestine sous occupation en 1996, dont le résultat, en donnant la primauté au Fatah convenait à Israël et aux puissances coloniales. En 2006 de nouvelles élections, dont tous les observateurs ont témoigné du sérieux et de la sincérité, ont donné une majorité relative au Hamas qui a proposé de constituer un gouvernement d'union nationale avec le Fatah. L'occupant et les puissances coloniales ont dénoncé ce résultat, utilisé tous les moyens pour empêcher cette union : emprisonnement des députés par Israël, blocus de Gaza, menace des puissances coloniales de couper les vivres à l'Autorité palestinienne si elle acceptait l'Union nationale...

^(**) Le désamour des populations palestiniennes par rapport au Fatha, au Hamas et à l'Autorité Palestinienne... s'il fallait dissoudre tous les gouvernements victimes de tels « désamours »... Alors certains pays dont les présidents sont élus avec à peine 20% des voix du corps électoral seraient en grande difficulté !....

^(***) Un « Etat binational » ? Il est parfois question d'un Etat binational. Personne n'est en mesure de dire ce qu'est concrètement un « Etat binational ». L'Etat à par l'intermédiaire de ses lois fondamentales ou constitutionnelles définit la nationalité des habitants du pays relevant de son autorité. Si l'Etat est bi national, c'est qu'il ya deux nationalités dans le même Etat, donc deux lois différentes au sein du même Etat attribuant à une partie de ses habitants une nationalité et à l'autre une deuxième nationalité... C'est donc un concept ambigu qui conduit au sein d'une même population à séparer le gens selon la nationalité qui leur a été attribuée... La séparation se dit en Afrikaner....

*(****) La convergence des luttes des palestiniens et des israéliens une chimère ? : On nous présente Israël comme un bloc monolithique soudé » par la conception de « l'Etat juif ». Il convient de rappeler que 25% de la population de l'Etat d'Israël est formée de « non juifs » discriminés par les lois d'apartheid. Il n'est certainement pas irréaliste de considérer que dans la population juive de l'Etat d'Israël, au moins 25% sont loin d'adhérer à cette notion d'Etat juif ». Il y a donc dans la population de l'Etat d'Israël potentiellement plus de 40% des israélien qui ne peuvent être assimilés au bloc monolithique que l'on nous présente. Bien sûr, les calculs statistiques ne font pas les résultats des élections... mais il faut bien se rendre à l'évidence que ce ne sont pas les élections qui transforment la société... Le combat pour la démocratie et la liberté est beaucoup plus complexe...*